

Charte de valeurs de Forus

Un nombre restreint d'acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels dominent les échanges mondiaux. Les ONG entendent elles aussi participer aux enjeux de la mondialisation, en défendant un monde de solidarité qui respecte les droits humains et le droit à l'autodétermination, donne la parole aux populations vulnérables et aux « sans voix », et combat la pauvreté, les inégalités et les injustices pour un développement harmonieux et durable. Les plateformes nationales d'ONG de différents pays ont décidé de coopérer et d'agir ensemble pour faire entendre leurs voix dans les débats nationaux, régionaux et internationaux et d'initier et de promouvoir les politiques et les pratiques pour un développement efficace.

La charte de valeurs de Forus fait partie des documents fondateurs de cette coalition internationale. Son acceptation par les plateformes nationales et coalitions régionales est une condition d'adhésion. Cette charte constitue un engagement autour de valeurs communes, pour mettre en œuvre des stratégies et des actions élaborées ensemble. C'est également une référence qui cadre les orientations globales de l'action de Forus et de ses membres. Elle permet enfin de positionner Forus par rapport aux autres acteurs alliés et partenaires, ainsi que vis-à-vis de toute autre partie prenante des processus et domaines de son intervention.

Les plateformes nationales et coalitions régionales membres de Forus s'accordent à œuvrer et à travailler ensemble, en particulier sur :

Les droits humains et la démocratie

Convaincus des valeurs et des principes universels des droits humains, de la démocratie, de la primauté de la loi, de la justice sociale et économique et de l'égalité des hommes et des femmes tels qu'inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les deux pactes des Nations unies, ainsi que de la nécessité de les promouvoir ;

Le droit d'association

Considérant le droit d'association comme un droit fondamental, permettant à tout citoyen et citoyenne de réagir et/ou d'agir ensemble pour la réalisation d'objectifs définis en commun et œuvrant pour l'intérêt général ;

Considérant que les membres de Forus s'engagent à se soutenir mutuellement lorsque ce droit d'association est menacé, notamment par des mesures gouvernementales portant atteinte à l'espace non gouvernemental ;

Le caractère non gouvernemental

Considérant le caractère non gouvernemental, non sectaire, non partisan et non lucratif des ONG et des plateformes nationales et régionales d'ONG ainsi que le respect des principes d'autonomie, d'indépendance et d'impartialité par rapport aux gouvernements, aux partis politiques, aux acteurs économiques, etc. ;

Les principes de gouvernance démocratique

S'accordant sur le respect obligatoire des principes de gouvernance démocratique dans les associations, dont la clarté de la vision et de la mission, la transparence, la démocratie interne, l'égalité des sexes et des chances, l'appropriation, l'efficacité, l'efficience et la « redevabilité » ;

Les acteurs du développement et de la démocratie

Reconnaissant que les ONG, les plateformes nationales d'ONG et les coalitions régionales ont pour mission de promouvoir la démocratie participative, le développement centré sur l'être humain, la diversité humaine, les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux et d'accompagner les populations vulnérables, en particulier les catégories vivant dans la pauvreté, les personnes exclues ou marginalisées, les victimes de conflits ou de catastrophes naturelles, les personnes ou groupes dont les droits sont bafoués, les victimes du sous et mal développement, les victimes présentes ou futures d'une mauvaise gestion ou d'une dégradation de l'environnement ;

Affirmant notre responsabilité propre et notre engagement dans le renforcement des processus de démocratisation, de développement, de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de protection de l'environnement.

Nous, membres de Forus, réaffirmons notre engagement de coopérer et d'agir ensemble pour défendre la vision d'un monde de solidarité, de justice et de paix et faire entendre les voix des populations vivant dans la pauvreté, marginalisées et vulnérables auprès des Etats, des organisations internationales et dans les débats internationaux.

Adopté à Dakar, le 5 février 2011.

**En Septembre 2018, le FIP est devenu Forus.*